

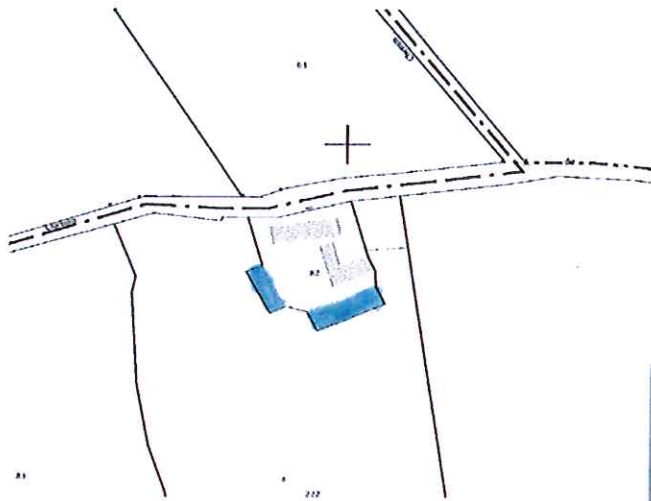
Nom de la Commune : CAESTRE

Identification

Désignation de l'élément à protéger :

N° de voirie : 341

Rue, lieu-dit... : chemin du Peuplier



section cadastrale et n° parcelle :
ZE 82

Propriété publique :
Propriété privée : OUI
VANNEUFVILLE Bernard
entreprise BV Paysage



Bâtiment 12 - 13

Questionnaire :

- 1 - Le changement de destination est-il compatible avec l'activité agricole ?
- 2 - Le changement de destination est-il compatible avec la qualité paysagère ?
- 3 - Le bâtiment présente-t-il un potentiel de réhabilitation ?
- 4 - La parcelle est-elle desservie par les réseaux : eau, électricité et voirie ?
- 5 - La bâtiment est-il proche du centre et des services ?
- 6 - La vocation future doit-elle être mixte ?
- 7 - La vocation future doit-elle être limitée à l'activité économique ?
- 8 - La vocation future doit-elle être limitée au logement ?
- 9 - Combien de logements doit-on autoriser au maximum ?
- 10 - Le potentiel de logements est-il compatible avec le projet de la commune ?

	Oui	Non
1	X	
2	X	
3	X	
4		
5	1km600 du centre	
6		X
7	X ou 1 gîte	
8		X
9		0
10		X

Nom de la Commune : CAESTRE

Identification

Désignation de l'élément à protéger :

N° de voirie : 408

Rue, lieu-dit... : Grimminck Straete

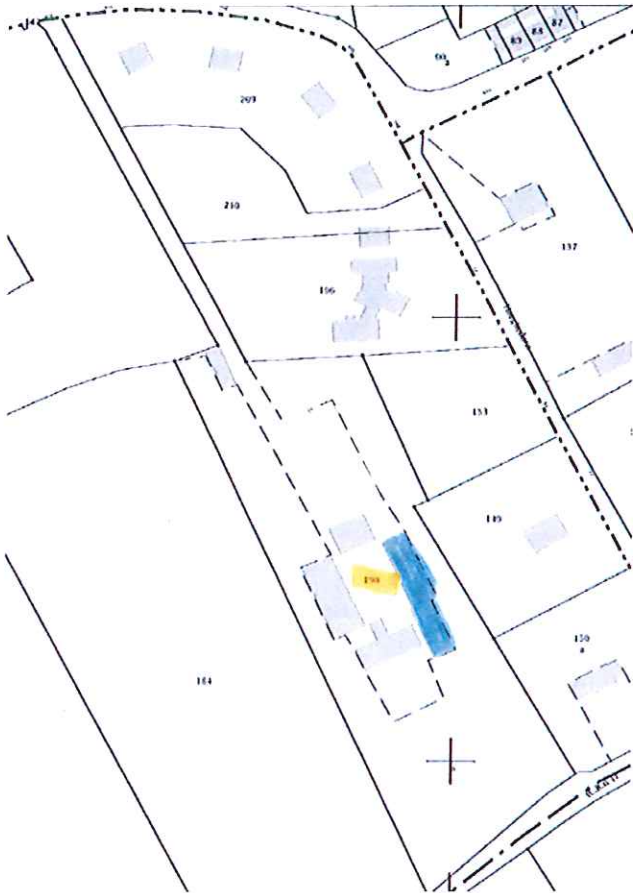
section cadastrale et n° parcelle :
ZI 190

Propriété publique :

Propriété privée : OUI

Mr et Mme Benoit BOCQUET

Bâtiment 27



Questionnaire :

- 1 - Le changement de destination est-il compatible avec l'activité agricole ?
- 2 - Le changement de destination est-il compatible avec la qualité paysagère?
- 3 - Le bâtiment présente-t-il un potentiel de réhabilitation?
- 4 - La parcelle est-elle desservie par les réseaux : eau, électricité et voirie?
- 5 - La bâtiment est-il proche du centre et des services?
- 6 - La vocation future doit-elle être mixte?
- 7 - La vocation future doit-elle être limitée à l'activité économique?
- 8 - La vocation future doit-elle être limitée au logement?
- 9 - Combien de logements doit-on autoriser au maximum?
- 10 - Le potentiel de logements est-il compatible avec le projet de la commune?

	Oui	Non
1 - Le changement de destination est-il compatible avec l'activité agricole ?	X	
2 - Le changement de destination est-il compatible avec la qualité paysagère?	X	
3 - Le bâtiment présente-t-il un potentiel de réhabilitation?	X	
4 - La parcelle est-elle desservie par les réseaux : eau, électricité et voirie?	X	
5 - La bâtiment est-il proche du centre et des services?	1km200 du centre	
6 - La vocation future doit-elle être mixte?		X
7 - La vocation future doit-elle être limitée à l'activité économique?	X	
8 - La vocation future doit-elle être limitée au logement?		X
9 - Combien de logements doit-on autoriser au maximum?		X
10 - Le potentiel de logements est-il compatible avec le projet de la commune?		X

Les intéressés souhaitent rénover le bâtiment pour y faire une salle de réception de 50 pers et un bureau de consultation psy

Coordonnées du rédacteur : LYOEN sandrine / SCHRICKE Jean-Luc

Date : 27 juillet 2021

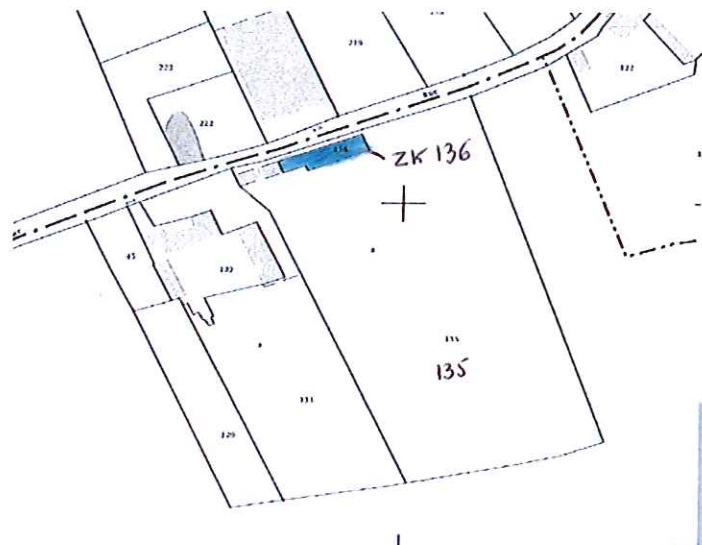
Nom de la Commune : CAESTRE

Identification

Désignation de l'élément à protéger :

N° de voirie :

Rue, lieu-dit... : rue du Pain Sec



section cadastrale et n° parcelle :
ZK 136

Propriété publique :

Propriété privée : OUI

Mr et Mme LIENARD

Bâtiment 29



Questionnaire :

- 1 - Le changement de destination est-il compatible avec l'activité agricole ?
- 2 - Le changement de destination est-il compatible avec la qualité paysagère?
- 3 - Le bâtiment présente-t-il un potentiel de réhabilitation?
- 4 - La parcelle est-elle desservie par les réseaux : eau, électricité et voirie?
- 5 - La bâtiment est-il proche du centre et des services?
- 6 - La vocation future doit-elle être mixte?
- 7 - La vocation future doit-elle être limitée à l'activité économique?
- 8 - La vocation future doit-elle être limitée au logement?
- 9 - Combien de logements doit-on autoriser au maximum?
- 10 - Le potentiel de logements est-il compatible avec le projet de la commune?

Oui

Non

X

X

X

2km du centre

X

X

X

1 lgt ou 1 gîte

X

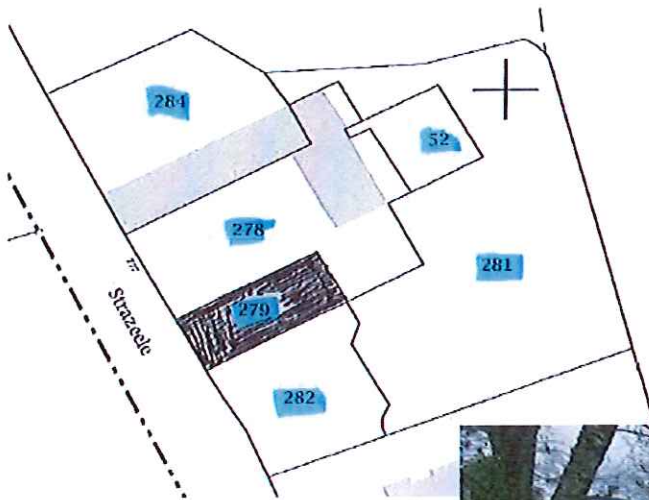
Nom de la Commune : CAESTRE

Identification

Désignation de l'élément à protéger :

N° de voirie : 777

Rue, lieu-dit... : route de Strazeele



section cadastrale et n° parcelle :
ZH 279

Propriété publique :

Propriété privée : OUI

SCI RS IMMOBILIER

Mr Laurent ROGER

Mme Olivia VANDENKERKHOVE



Questionnaire :

- 1 - Le changement de destination est-il compatible avec l'activité agricole ?
- 2 - Le changement de destination est-il compatible avec la qualité paysagère?
- 3 - Le bâtiment présente-t-il un potentiel de réhabilitation?
- 4 - La parcelle est-elle desservie par les réseaux : eau, électricité et voirie?
- 5 - La bâtiment est-il proche du centre et des services?
- 6 - La vocation future doit-elle être mixte?
- 7 - La vocation future doit-elle être limitée à l'activité économique?
- 8 - La vocation future doit-elle être limitée au logement?
- 9 - Combien de logements doit-on autoriser au maximum?
- 10 - Le potentiel de logements est-il compatible avec le projet de la commune?

	Oui	Non
1 - Le changement de destination est-il compatible avec l'activité agricole ?	X	
2 - Le changement de destination est-il compatible avec la qualité paysagère?	X	
3 - Le bâtiment présente-t-il un potentiel de réhabilitation?	X	
4 - La parcelle est-elle desservie par les réseaux : eau, électricité et voirie?	X	
5 - La bâtiment est-il proche du centre et des services?	1km du centre	
6 - La vocation future doit-elle être mixte?		X
7 - La vocation future doit-elle être limitée à l'activité économique?	X ou 1 gîte	
8 - La vocation future doit-elle être limitée au logement?		X
9 - Combien de logements doit-on autoriser au maximum?		X
10 - Le potentiel de logements est-il compatible avec le projet de la commune?		